

ENGAGEMENT A L'AIDE AUX DEVOIRS

De 17h15 à 17h45, les lundis et jeudis

Nom et prénom :

Classe fréquentée :

Février 2025	Cochez	Mars 2025	Cochez	Avril 2025	Cochez
Lundi 24		Lundi 03		Jeudi 03	
Jeudi 27		Jeudi 06			
		Lundi 10			
		Jeudi 13			
		Lundi 17			
		Jeudi 20			
		Lundi 24			
		Jeudi 27			
		Lundi 31			

Je m'engage :

- À respecter les adultes qui m'apportent de l'aide.
- À travailler dans le calme pour ne pas perturber les autres.
- **À apporter un cahier spécifique et une trousse** (crayons, gomme, règle...) pour l'aide aux devoirs. Ce matériel sera conservé à la MDE, mon cahier sera consultable à tout moment par mes parents.

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, je ne pourrai participer à l'aide aux devoirs.

Signature de l'enfant :

Mme/Mr.....responsable légal, m'engage à respecter les horaires, en ne récupérant mon enfant **qu'à partir de 17h35**.

Merci attendre votre enfant dans le hall d'entrée de la maison de l'Enfance.

Le Signature des parents :

A REMETTRE A LA MAISON DE L'ENFANCE

ENGAGEMENT A L'AIDE AUX DEVOIRS

De 17h15 à 17h45, les lundis et jeudis

Nom et prénom :

Classe fréquentée :

Février 2025	Cochez	Mars 2025	Cochez	Avril 2025	Cochez
Lundi 24		Lundi 03		Jeudi 03	
Jeudi 27		Jeudi 06			
		Lundi 10			
		Jeudi 13			
		Lundi 17			
		Jeudi 20			
		Lundi 24			
		Jeudi 27			
		Lundi 31			

Je m'engage :

- À respecter les adultes qui m'apportent de l'aide.
- À travailler dans le calme pour ne pas perturber les autres.
- **À apporter un cahier spécifique et une trousse** (crayons, gomme, règle...) pour l'aide aux devoirs. Ce matériel sera conservé à la MDE, mon cahier sera consultable à tout moment par mes parents.

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, je ne pourrai participer à l'aide aux devoirs.

Signature de l'enfant :

Mme/Mr.....responsable légal, m'engage à respecter les horaires, en ne récupérant mon enfant **qu'à partir de 17h35.**

Merci attendre votre enfant dans le hall d'entrée de la maison de l'Enfance.

Le Signature des parents :

A REMETTRE A LA MAISON DE L'ENFANCE